

POSTULAT N° 38 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 5 MARS 2012

- n° 38 de M. Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 18 cosignataires, demandant au Conseil communal de tout mettre en œuvre pour que les institutions au sein desquelles il est représenté, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs, appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques

M. Claude Schenker (DC/VL) résume le postulat ci-après :

"Nous demandons que le Conseil communal mette tout en œuvre pour que les institutions au sein desquelles il est représenté, lorsqu'elles sont majoritairement financées par les deniers publics et qu'elles sont employeurs, appliquent les échelles de traitement des collectivités publiques.

Suite à la révélation du salaire du Directeur de la Fondation Equilibre et Nuithonie, le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral estime qu'une institution majoritairement financée par les deniers publics doit, lorsqu'elle conclut un contrat de travail, s'en tenir aux échelles de traitement des collectivités publiques. Aussi le Conseil communal est-il invité à faire rapport sur la situation prévalant sous l'angle salarial dans de telles institutions au sein desquelles il est représenté et à prendre toutes mesures utiles pour que ses représentant(e)s s'engagent en ce sens."